

PROJET DE DÉLIBÉRATION

**DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE MOBILIER : MODALITES DE REUTILISATION
DES DONNEES PUBLIQUES**

TARIFS

(décret n° 2013-1036 du 28 juillet 2016)

De 1 vue à 999 999 vues	0.008 euros par vue
A partir de 1 000 000 vues	0.004 euros par vue

Nota : coût sans tenir compte des frais de mise à disposition des lots d'images numériques qui seront demandés